



Préparation de la journée du 28 juin - Note aux organisations

La journée nationale du 28 juin appelée par la CGT, par FO, l'UNEF, l'UNL et la FIDL, se présente pour notre champ fédéral dans un contexte marqué par une nette accélération des attaques gouvernementales contre le statut et les services publics. Les syndicats de la fédération sont invités à se rapprocher de leur UD et union régionale, qui détermineront dans l'unité la forme que prendra cette journée. Par ailleurs, en ce qui nous concerne, et pour permettre aux syndicats de prendre toutes les initiatives qu'ils jugeront utiles, un préavis de grève est déposé sur le plan national.

Conformément à nos attentes, le 28 juin correspond à un jour de grève des cheminots, qui luttent depuis 3 mois avec détermination pour défendre leur statut et l'entreprise nationale SNCF, les deux éléments étant intimement reliés. Comme chez les cheminots, nous avons établi le lien entre les remises en cause du statut et les remises en cause des services publics. Le 28 nous permettra d'affirmer l'unité de nos revendications interprofessionnelles et la source commune des attaques que nous subissons.

Dans notre champ fédéral, le rapport du comité Action Publique 2022, dont la publication a déjà été décalée 3 fois ne devrait pas être publié dans son intégralité ! Selon nos informations, le gouvernement en extraira ce qu'il entend mettre en œuvre... Mais quoi qu'il en soit, nous connaissons son contenu : c'est celui de la dérèglementation à tous les niveaux.

En ce qui le concerne, dans une audition faite au Sénat le 22 mai dernier, Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat en charge de la fonction publique confirme toutes les dispositions présentées dans le document de concertation sur le « nouveau contrat social des agents publics ». A mots à peine couverts, on nous annonce le passage – sauf dérogation particulière – aux 1607 heures « requises par an », c'est-à-dire le passage à la broyeuse de tous les accords antérieurs au 31 décembre 2001. On nous annonce des assouplissements pour le recrutement de contractuels et la mise en place de « contrats de chantier » adaptés à la fonction publique territoriale. Le 13 juin, le site Acteurs publics indiquait que « l'exécutif ouvre plusieurs milliers de postes de la haute administration aux contractuels ». Il y en aurait 10 000 de prévus, essentiellement dans les collectivités. Il s'agit de permettre à des cadres supérieurs des banques, des compagnies d'assurance, des grandes entreprises du BTP... d'investir les collectivités pour le compte du CAC 40 et accélérer les délégations de service publics et autres privatisations.

Pour mettre en œuvre cette politique, il y a un obstacle majeur à faire voler en éclat : le statut. Le détricotage du statut s'accélère d'autant plus dans la mesure où les collectivités, avec zèle, se sont emparées de l'invitation à expérimenter – c'est-à-dire faire ce qu'elles veulent – faite par le président Macron.

Dans son audition au Sénat, Dussopt a défendu la ligne de l'individualisation des relations entre employeurs et agents publics, notamment en évoquant l'objectif « d'aller plus loin en termes de déploiement de la part individualisée du RIFSEEP ». La question des « sur-effectifs » liés aux fusions-restructurations (le vocabulaire des plans sociaux !) a été évoquée par Dussopt. Il n'est pas possible dans le cadre de cette note d'aborder dans les détails tous les éléments de ce qu'il convient d'appeler une offensive, voire la préparation d'une véritable blitzkrieg (guerre éclair et passage en force) contre l'ensemble de nos droits. Notons cependant l'annonce d'une volonté de « rapprocher les centres de gestion et le CNFPT » qui parachèverait l'éclatement du versant territorial unifié par la formation commune des agents en une multitude de systèmes locaux, certainement concurrentiels les uns vis-à-vis des autres.

Concernant nos **salaires**, le communiqué CGT publié à l'issue du rendez-vous salarial du 18 juin (voir sur le site de la fédération) indique que « Le président des riches et son gouvernement programment une nouvelle baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires et des agents publics » et invite à renforcer le rapport de force.

Nous le constatons, les **lutttes locales** chez les territoriaux ne connaissent pas de ralentissement : bibliothèques, médiathèques, nettoyage, animateurs, agents des routes, ATSEM, Conseil départementaux, communes, SDIS, régions, offices HLM,... Depuis le début de l'année des centaines de luttes, souvent dans des conditions très difficiles mais toujours déterminées, ici contre l'augmentation du temps de travail, là contre les suppressions de poste ou encore pour exiger le retour à des conditions de travail normales, se succèdent.

Dans ce contexte, la journée du 28 juin doit nous permettre de lier nos revendications locales aux politiques nationales et de continuer à alerter les territoriaux sur les intentions destructrices du gouvernement.

A nous de nous saisir de cette date – qui correspond à un jour de grève des cheminots – pour établir une étape dans la mobilisation nécessaire. Au-delà de ce qui concerne les attaques contre notre champ fédéral, le gouvernement engage la même méthode de « concertation » bidon pour démanteler notre système de retraite par répartition fondé sur le salaire socialisé et la solidarité intergénérationnelle. A l'occasion de la journée du 28 juin, la Fédération des Services publics réaffirme son attachement à la CNRACL et son refus de tout système de retraite par point.

Merci de faire remonter à la fédération vos tracts, initiatives et les résultats de celles-ci. Ces éléments seront de nature à préparer le comité national fédéral de rentrée (13 et 14 septembre) qui prendra des dispositions – en lien avec les propositions confédérales - pour lier notre action revendicative, nos mobilisations avec la dernière phase active de préparation des élections professionnelles (dépôt des listes le 27 octobre).

Montreuil, le 19 juin 2018